

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 novembre 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 novembre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS**
Maire,**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 13
- absents : 0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M PHILIPON Pierre, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECEL Gérard.

Procuration :

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. VIALANEIX Bernard

2022 – 94 Tarifs terrasses 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que les terrasses situées avenue de la Gare seront autorisées de mai à octobre. Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 3,60 €/m2/mois ;
- décide que les terrasses situées dans les autres rues de la commune seront autorisées de mai à octobre. Celles-ci devront être démontées à partir du 1er novembre. Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 3,60 €/m2/mois ;
- fixe à 50 € par jour la location des terrasses journalières à l'occasion de manifestations importantes.

En dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, Monsieur le Maire pourra autoriser aux commerçants, ponctuellement et gratuitement, l'utilisation des trottoirs.

Le Maire
André BRIVADIS



A blue circular official stamp of the Mairie de La Chaise-Dieu is visible behind the signature of the Mayor.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the secretary of the meeting.